

sommaire

CIDDEF

unicef

📁 P. 02 > 07 **EVÉNEMENT**

P. 2 «Les enfants et les adolescents agents positifs de changement» leur droit à la participation.

📁 P. 08 **FIGURES ET MYTHES**

P. 7 Maria Montessori 1906-1952
«Libérer l'Enfant pour élever l'adulte»

📁 P. 09 > 41 **DOSSIER**

P. 10 ADOPTION ET KAFALA T2 – HADJOUT LE 03 JUIN 2007

P. 13 KAFALA ET DROIT A UNE GÉNÉALOGIE OU DE LA PROTECTION DU DROIT DE TOUT ENFANT A AVOIR UNE FAMILLE

P. 16 LA FILIATION DANS LE MARIAGE ET HORS MARIAGE

P. 22 A PROPOS DE L'ARRÊT RENDU PAR LA COUR DE CASSATION FRANÇAISE EN MATIÈRE DE KAFALA

P. 24 ADOPTION SUR KAFALA NE VAUT...
À PROPOS DES ARRÊTS CIV. 1RE, 10 OCTOBRE 2006

P. 30 RECHERCHE DÉSESPÉRÉMENT UNE FAMILLE
ALGER, LE 25 NOVEMBRE 2007

P. 33 LA KAFALA : QUEL CONTENU ?

P. 35 INTERVENTION AU SÉMINAIRE, DU 25 NOVEMBRE 2007 À ALGER, SUR LA KAFALA

P. 37 LA MÉDIATION JUDICIAIRE EN FRANCE:
BILAN DE DIX ANS DE PRATIQUE (1995-2005)

📁 P. 42 > 44 **FLASH INFOS**

P. 42 UNE ÉDUCATION ALGÉRIENNE - DE LA RÉVOLUTION À LA DÉCENNIE NOIRE
DE WASSILA TAMZALI

📁 P. 45 > 46 **ECHOS**

P. 45 HISTOIRE DE LA CARAVANE «FEMMES, HANDICAPÉS ET ENFANTS
POUR LE DÉVELOPPEMENT» DANS LA WILAYA D'ADRAR

📁 P. 47 **VIE ASSOCIATIVE**

P. 47 ASSOCIATION DE PARENTS ADOPTIFS D'ENFANTS RECUEILLIS PAR KAFALA

Edito



«Libérer l'enfant pour élever l'adulte»

Un enfant ne doit jamais être malvenu fût-il naturel, les société doivent avoir suffisamment de ressources pour ne pas rejeter cette catégorie d'enfant.

Ces derniers doivent bénéficier d'un milieu familiale stable dans lequel ils puissent grandir dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension.

Comment réaliser ce vœu pour un enfant dont la généalogie est inconnue, surtout lorsque l'adoption est interdite.

Comment réaliser cet engagement quand la kafala, substitut de l'adoption demeure encore une institution précaire. Pourtant trois pays musulmans, la Turquie, la Tunisie et l'Indonésie admettent l'adoption plénière.

Nous sommes de ceux qui militent pour la création d'un système juridique nouveau, sans vouloir faire fi de l'interdit coranique en cherchant à l'interpréter de façon large.

Le commentateur du Coran El-Zamakhshair 1075-1144, deux siècles après la fermeture des portes de l'idjtihad, s'est conduit en mujtahid en déclarant que l'enfant dont la filiation est méconnue voit sa filiation établie à l'égard de l'adoptant s'il est plus jeune que lui.

Un Etat moderne doit se donner le droit d'intervenir dans l'ensemble des relations familiales comme il le fait déjà pour l'organisation du mariage et de sa dissolution ■

Nadia Ait-Zai
Directrice du CIDDEF

Femmes et fières de l'être

un siècle d'émancipation féminine

SABINE BOSIO-VALICI • MICHELLE ZANCARINI-FOURNEL

20

d'un siècle à l'autre

21

Sous-employées

Sous-payées

Sur-exploitées

Où est l'égalité



CIDDEF
Revue des droits de l'Enfant et de la Femme

ISSN 1112-6108

Revue du Centre de l'Association
M'Barek Aït Menguellat
Agrément n°841 du 04/07/1990
délivré par la wilaya de Tizi-Ouzou
N°16 - Mars 2008
Janvier-Mars 2008

La revue du CIDDEF rejoint plus
de 5 000 lecteurs chaque trimestre
Publié par le Centre d'Information et de
Documentation sur les Droits de l'Enfant
et de la Femme

Association à but non lucratif
1, rue Alfred Letelier - Sacré coeur - Alger
Tél. / Fax: (213) 21 74 34 47
contact@ciddef-dz.com
ciddefenfant@yahoo.fr

Site web: www.ciddef-dz.com

PRODUCTION

Conception:

nbenhebouche@gmail.com

Impression:

Imprimerie Ed-Diwan

Flashage:

Espace Numérique

www.ciddef-dz.com